

# **CHARTRE DES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE**

**NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ENTITÉ ORGANISATRICE :**

.....

adhère à la chartre des Consultations citoyennes sur l'Europe.

**L'ADHÉRENT S'ENGAGE À SOUSCRIRE AUX VALEURS ET  
PRINCIPES ÉNONCÉS CI-DESSOUS :**

## **PLURALISME**

La diversité (d'opinion, d'âge, de genre, d'origine sociale et géographique) est essentielle pour garantir la qualité des débats. Ceux-ci doivent laisser la place à des opinions divergentes et être centrés sur des propositions. Les modalités d'information en amont et pendant la tenue des débats doivent respecter rigoureusement l'exactitude des faits pour permettre aux citoyens d'appréhender aussi objectivement que possible les enjeux.

## **INTERACTIVITÉ**

Le déroulé d'une Consultation citoyenne doit être conçu pour privilégier les échanges (présentiels ou numériques) sur la base des questions des citoyens. La majorité du temps d'une Consultation doit être spécifiquement dédiée à la prise de parole par les citoyens et consacrée à leur écoute. Il convient de garantir une interactivité maximale entre les citoyens eux-mêmes, et entre les citoyens et les modérateurs ou des « grands témoins » éventuellement invités aux débats.

## **RESPECT**

Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de respect et d'ouverture. Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du débat. Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

## TRANSPARENCE

La garantie de la transparence réside notamment dans la méthodologie et les modalités de restitution. Chaque responsable de Consultation citoyenne aura la charge d'en assurer la restitution. Cette restitution sera rendue publique et disponible en ligne. Par ailleurs, le Secrétariat général en charge de l'organisation rend compte régulièrement de façon impartiale à un conseil d'orientation et à un comité de surveillance.

### L'ADHÉRENT S'ENGAGE À :

- remplir le formulaire de proposition d'activité** disponible sur le site [www.quelleestvotreeurope.fr](http://www.quelleestvotreeurope.fr) et le faire parvenir à [consultations.citoyennes@diplomatie.gouv.fr](mailto:consultations.citoyennes@diplomatie.gouv.fr) afin que son activité figure sur la carte de France des Consultations citoyennes sur l'Europe.
- prendre connaissance des recommandations du kit d'animation** mis à disposition par le Secrétariat général aux Consultations citoyennes sur l'Europe.
- s'assurer du respect des principes énoncés plus haut.
- mobiliser les ressources (réseaux, communication...) afin d'**assurer une participation plus large** à l'activité.
- restituer les résultats des échanges** entre les participants de l'activité sur le site Internet [www.quelleestvotreeurope.fr](http://www.quelleestvotreeurope.fr).
- communiquer en utilisant le logo des Consultations citoyennes** sur l'ensemble des supports utilisés et en prenant des photos et/ou des vidéos lors de l'activité et en les partageant sur les réseaux sociaux.
  - **sur Facebook** : ajouter @ConsultationsFR dans la description ou en commentaire de la photo.
  - **sur Twitter** : utiliser le #Quelleestvotreeurope et la référence @ConsultationsFR.

Le ....., à .....

Nom et Prénom .....

E-mail .....

Téléphone .....

Signature



À noter: la dernière page de la présente Charte, comportant la signature de l'organisateur de la Consultation citoyenne, doit impérativement être adressée en même temps que la description du projet (voir fiche spécifique) afin d'obtenir la labellisation.